

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2022-175

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2022

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Sous-Préfecture de Die

26-2022-11-08-00001 - SNCF RESEAU : décision du 08/11/2022 portant
déclassement du domaine public ferroviaire sur la commune de EURRE (2
pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-11-08-00001

SNCF RESEAU : décision du 08/11/2022 portant
déclassement du domaine public ferroviaire sur
la commune de EURRE

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Réf. SPA : SE0216-01
N° 2022 0095

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Auvergne Rhône Alpes.

Vu l'avis du Conseil Régional de Auvergne-Rhône-Alpes en date du **2 aout 2021**,

Vu l'autorisation de l'Etat en date du **17 décembre 2021**,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau.

DECIDE :

ARTICLE 1

Deux terrains nus sis à **Eurre** tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte rouge, sont déclassés du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m²)
		Section	Numéro	
Eurre (26125)	Lieu-dit Montchaud	YC	89	22 818
Eurre (26125)	Lieu-dit Montchaud	YC	90	22 818
			TOTAL	45 636

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Drôme.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

**Fait à Lyon,
Le 8 novembre 2022**

**Directrice Territoriale SNCF Réseau
Béatrice LELOUP**